

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°19 - publié le 23 novembre 2022



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°09

REUNION du 21 novembre 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends. En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) **vous devez obligatoirement la contacter.**

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

INFORMATION IMPORTANTE :

La journée du 18 Décembre concernant les poules de D1 D2 (poule A) et la dernière journée de D5, les rencontres se joueront à 13h00, car Finale de la Coupe du Monde à 16h00.

Nous accepterons les modifications de calendrier au Samedi 17 Décembre, avec l'ACCORD DES 2 CLUBS seulement pour la D1 et la D2. Aucune modification ne peut être faite pour la D5 puisqu'il s'agit de la dernière journée de la phase 1.

RAPPEL AUX CLUBS

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

COUPES RENÉ GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Le tirage a été fait, il est désormais en ligne, disponible sur le site du District Drôme Ardèche.
Le prochain tour (cadrage) de la coupe Xavier BOUVIER se déroulera le **12 Février 2023**.
Concernant le prochain tour de la coupe René GIRAUD, il aura lieu le **29 Janvier 2023**.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

REFERENT D3

Responsable: **BRUYAT Pascal**

REFERENT D4 et D5

Responsable : **Bernard DELORME**

Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. **Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».**

Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.

RESPONSABLE FMI et DELEGUES

Responsable:
Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

DEMANDE DE DELEGUES

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais. Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardecche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

FOUYAT Camille

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la **deuxième phase** sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

L'utilisation de la FMI est désormais obligatoirement.

La validation de la tablette devra être faite avant le lundi 12h.

En cas d'absence de FMI le club recevant sera amendé.

Aucun match ne peut être annulé ou reporté sur simple décision des deux clubs concernés.

Le non-respect de cette règle fera l'objet d'une amende.

Le premier tour de la Coupe vétéran aura lieu le vendredi 16 décembre 2022.

Suite à un bug informatique le tirage de la Coupe Vétéran est complet et en ligne.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

Le tirage de la coupe **Paul Gateaud** a été effectuée : la Coupe se déroulera en match aller/retour.

Point de règlement : en cas d'égalité à l'issue des deux rencontres une séance de tir aux buts départagera les équipes. Les matchs retours apparaitront au fur et à mesure de la compétition.



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 16 Réunion électronique du 21/11/2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

PERMANENCES SPORTIVES

RAPPEL : Une permanence Sportive est tenue chaque week end de compétitions par un élu du District Drôme-Ardèche de Football, lors de chaque semaine de compétitions à compter du vendredi 20 heures. C'est l'interlocuteur privilégié des clubs et des officiels pour répondre aux questions d'organisations des rencontres. Les clubs sont tenus d'aviser cette permanence, et non pas les responsables de catégories, en cas de forfait notamment. Le contact doit être **obligatoirement** téléphonique dans un premier temps. La messagerie électronique permettra ensuite de tracer l'information.

Les coordonnées téléphoniques de l'élu de permanence sont en ligne sur le site du District sur la page d'accueil.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

LIVRETS DE PRATIQUE EN LIGNE : Les livrets de pratiques U7 et U9 sont en ligne sur le site internet du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation de l'accueil des plus jeunes.

Important : merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

Plateau U8/U9

Horaire : Samedi 13h30

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières :

- 8 équipes par plateau.
- 4 matchs de 10 minutes.
- 1 jeu de mise en situation 2 contre 1.

Merci de réfléchir dès aujourd'hui à vos engagements pour la phase Printemps.

La commission technique souhaite faire évoluer la pratique pour la catégorie U8- U9 en 3 niveaux (Promotion, Espoir et Bourgeon) Vous pourrez vous inscrire sur FOOTCLUBS, dans la rubrique compétitions, engagement, catégorie/ football d'animation, engager une équipe et vous pourrez choisir votre niveau de pratique jusqu'au 3 décembre 2022

Actualisation des engagements :

Les clubs sont priés de noter les modifications suivantes :

Poule 1 : FC BOURG ARGENTAL 2 équipes (au lieu de 3),

Poule 11 : FA AVENIR MELAS LE TEIL 2 équipes (au lieu de 3).

Date prochains plateaux U9 : Samedi 3 Décembre à 13h30.

Merci de penser à nous envoyer la fiche plateau

Plateau U6/U7

Horaire : Samedi 10h00.

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières :

-4 matchs de 10 minutes

-Jeu du béret

Ajout coordinateurs :

Poule 12 : DRAGON BRUNO Estelle 06 82 39 68 11.

Poule 18 : MARCODINI Alain 06 31 95 24 07.

Actualisation des engagements :

Les clubs sont priés de noter les modifications suivantes :

Poule 1 : FC PLATEAU ARDECHOIS 2 équipes (au lieu de 3),

Poule 4 : ST BARTHELEMY DE VALS 2 équipes (au lieu de 3), ENT SARRAS ST VALLIER 1 équipe (au lieu de 2).

Poule 7 : OL VALENCE 3 équipes (au lieu de 4).

Poule 11 : ENT CREST AOUSTE 1 équipe (au lieu de 4).

Poule 13 : FC VALLON 1 équipe (au lieu de 2).

Poule 16 : US VALLEE JABRON 2 équipes (au lieu de 3).

Poule 17 : CO CHATEAUNEUF RHONE 2 équipes (au lieu de 3).

Date prochains plateaux U7 : Samedi 26 Novembre à 13h30.

Merci de regarder les calendriers U7 et U9 dans les documents pour les mises à jour.

Nous constatons que certains clubs ont engagé des équipes mais qu'à ce jour ils n'ont pas encore assez de licences. Merci de vous mettre en conformité au plus tôt si ce n'était pas le cas les équipes seraient supprimées des plateaux.

Nous rappelons aussi que les enfants de moins de 5 ans ne peuvent pas participer aux plateaux, en cas d'accident l'enfant n'est pas couvert.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

LIVRETS DE PRATIQUE EN LIGNE : Les livrets de pratiques U11 sont en ligne sur le site internet du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation de l'accueil des jeunes joueurs et joueuses.

Courriers : LIVRON JS, FC ST BARTHELEMY VALS, US ROCHEMAURE.

Modifications Poules :

BOURGEOIS :

Poule D : MONTELIMAR US 4 remplace Exempt 93.

Feuilles de matchs manquantes du 12 / 11 / 2022, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :

Néant, Félicitations à tous les clubs recevants.

Espoirs :

Poule A : CHAVANAY AS.

Poule B : CHANAS SERRIERES SABLONS FC.

Poule C : PONT LA ROCHE US.

Bourgeons :

Poule B : CHANAS SERRIERES SABLONS FC.

Poule D : CHATEAUNEUF SUR ISERE CO.

Poule E : CHATEAUNEUF SUR ISERE CO.

Poule F : ST PAUL LES ROMANS JS.

Poule H : MONTVENDRE EA.

Poule K : SAVASSE RC.

Poule L : PIERRELATTE AS.

Poule M : VINEZAC J.

HORAIRES: merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2^e phase de la saison qui débutera le 28 janvier 2023. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 18 décembre 2022, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

RAPPEL IMPORTANT :

De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Date prochains plateaux : Samedi 03 Décembre 2022 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

1^{ère} Phase :

RAPPEL HORAIRE OFFICIEL U13 : LE SAMEDI à 13H30

Si un club souhaite faire une modification de match, celle-ci doit être effectuée via une demande de modification dans Footclub (Menu Compétition → Rencontres → Choix de la catégorie, date et équipe ; sélectionner le match à modifier et cliquer sur « Saisir une demande de modification ») à minima 12 jours avant la rencontre. Nous vous conseillons de vous rapprocher du club adverse au préalable pour que votre demande de modification soit acceptée par celui-ci dans Footclubs pour une homologation rapide.

Les matchs U13 sont tous soumis à la FMI. Merci aux clubs de se mettre en conformité et de créer un utilisateur footclubs U13 ayant droit FMI sur toute la catégorie U13 si ce n'est déjà fait.

Pour information, le taux de FMI réalisées ces 2 premières journées est :

Niveaux	1 ^{ère} Journée 12/11/2022	2 ^{ème} Journée 19/11/2022
D1	66 %	92%
D2	58%	83%
D3	61%	89%
D4	55%	67%
D5	38%	83%
D6	33%	67%

Merci de continuer à faire que ce taux progresse jusqu'à 100% quel que soit le niveau !

➤ **Rappel D1 :**

Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2023 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

Festival PITCH U13 :

Le quart de finale de la coupe festival Pitch U13 aura lieu le **samedi 17 Décembre 2022 à 13h30.**

Le tirage a eu lieu lors de la dernière réunion Commission Jeunes et a été effectué par Martine MOMBARD.

Le tirage est disponible en téléchargement sur le site du District dans Documents → Documents → Documents Compétitions → Jeunes.

Vous le trouverez aussi page suivante.



FESTIVAL PITCH U13 - Tour de Cadrage
Samedi 17 Décembre 2022 à 13h30



POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Sarras Sports Ent.S. 1	St Jean Muzols 1	Fc Plateau Ardechois 1	U.S. Val D'Ay 1
O Salaise Rhodia 2	O Salaise Rhodia 1	Pont La Roche Us 1	St Donat Am.S. 2
Fc Du Chatelet 1	As Du Dolon 1	Foot Mt Pilat 1	Davezieux Us 2
Ent.Bourg Argental 1	Hermitage Fc 1	Davezieux Us 1	Chavanay A.S. 1

POULE 5	POULE 6	POULE 7	POULE 8
St Donat Am.S. 1	Tournon Tain 1	Crest Aouste 1	As Veore Montois 1
U.S Chanas Serrieres 1	Vallis Aurea Foot 1	Centre Ardeche O. 1	E.S. Beaumonteleger 2
Ent. Vallee Galaure 1	Romans Ps 1	Bg Valence Fc 1	Valence Fc 1
Vallis Aurea Foot 2	Js Livron 1	Eyrieux Embroye 2	Cornas A.S. 2

POULE 9	POULE 10	POULE 11	POULE 12
Malissard Et.S. 1	Montmeyran Us 1	Diois Fc 1	Rhone Crussol 07 2
Hostun 2	Cornas A.S. 1	Js Livron 2	O. Valence 1
Portes Les Val Fc 1	Rhone Crussol 07 1	St Marcel Val As 1	Valence Fc 2
Mours St Eusebe 2	O. Valence 2	Alixan F.C. 1	Montelier Us 1

POULE 13	POULE 14	POULE 15	POULE 16
Bg St And. Sc 1	Montelimar Us 2	Rhone Vallees Fc 1	U.S. Bas Vivarais 1
Jeunes De Vinezac 1	Sud Ardeche F Av. 2	Vallon Pont D'Arc 1	Montelimar Us 1
Sud Ardeche F Av. 1	Pierrelatte 1	Pierrelatte 2	Montelimar Fc 2
Ruomsois Olympique 1	Montelimar Fc 1	As Berg Helvie 1	Chateauneuf Rhone 2

POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU

Mis à jour le 19/11/2022 19:27

Coupe Charles André U13 :

La deuxième journée de la coupe Charles André U13 aura lieu le **Samedi 17 Décembre 2022 à 13H30**.

Le tirage est disponible sur le site du District dans Documents → Documents → Documents Compétitions → Jeunes

Vous le trouverez aussi page suivante.



COUPE CHARLES ANDRE U13 - Tour de Cadrage
Samedi 22 Octobre 2022 à 13H30



POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Fc Du Chatelet 2	Hteriv Gr Ser 1	Davezieux Us 3	Bg Valence Fc 3
Felines St Cyr 2	Clonas Us 2 Vallons 1	O Salaise Rhodia 3	O. Valence 5
Chavanay A.S. 2	Foot Mt Pilat 2	Mauves R.C. 2	Ch.S.Isere 1
Ent. Vallee Galaure 2	U.S. Val D'Ay 2	Ent.Bg Argental Scp 2	Rhone Crussol 07 4

POULE 5	POULE 6	POULE 7	POULE 8
E.S. Beaumonteleger 1	Chat.Goubet 2	Eyrieux Embroye 3	Chabeuil F.C. 2
As Veore Montoisson 3	F.C. Cheylarois 1	Rhone Crussol 07 3	O. Valence 3
Bg Valence Fc 2	St Marcel Val As 2	Diois Fc 2	E.A. Montvendre 1
Romans Ps 2	Chomerac Ent. 1	Chabeuil F.C. 1	As Veore Montoisson 2

POULE 9	POULE 10	POULE 11
Vallee Jabron U.S. 2	Valdaine F.C. 1	Athletic Foot Ceven 1
Sud Ardeche F Av. 3	As Berg Helvie 2	Montelimar Fc 3
Portes Htes Cevennes 1	Bg St And. Sc 2	U.S. Bas Vivarais 2
Tricastin Fc 1	Montelimar Us 3	Vallee Jabron U.S. 1

POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU DE COUPE.

Mis à jour le

20/11/2022 18:34

LES EQUIPES QUALIFIEES POUR LE TOUR SUIVANT SONT :

Felines St Cyr 1	Fc Peageois 1	Chateauneuf Rhone 1
Annonay Fc 1	Mours St Eusebe 3	Sud Ardeche F Av. 4
Ent. Vallee Galaure 3	O. Valence 4	
Ent. St Alban Roiff. 1	Os Vallee Ouveze 1	

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe QUINTIN

Le tirage des 1/8 de finale a été effectué par Claude BRESSON, responsable U 18.

Les matchs se dérouleront le 19 mars 2023 à 10h00.
Consultez FOOTCLUBS ou le site du District.

Coupe PESTRE

Le tirage des 1/16 de finale a été effectué par Martine MOMBARD, responsable des U7, U9.
Les matchs se dérouleront le 27 novembre à 10h00.
Consultez FOOTCLUBS ou le site du District.

Pensez à faire rapidement vos demandes de changements de jour et d'horaire.

U15 BRASSAGE :

Tous les matchs non joués pour cause arrêtés municipaux devront se jouer le Mercredi 7 Décembre dernier délai.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1^{ère} phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées durant les vacances de la Toussaint. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.

Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, d'avancer la journée de récupération du 17 décembre au 10 décembre. De ce fait, la dernière journée de la phase Brassage se déroulera le 17 décembre 2022. Cependant, si deux équipes qui doivent s'affronter, sont éliminées lors du premier tour de Coupe V. BOUDRIER, la rencontre sera programmée le week-end du deuxième tour, à savoir le 25 novembre.

Rencontres reportées :

- En 18D1 :

AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023.

ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023

- En U18D2 :

DAVEZIEUX US 2 / GF HERMITAGE TOURNON 1 au 17/12/2022

AS SURD ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE 1 au 17/12/2022

MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023

RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023

- En U18 Brassage :

ENT. VAL. JAB FC VALDAINE 2 / US DROME PROVENCE 1 au 10/12/2022

ES CHOMERAC 1 / BAS VIVARAIS US 1 au 10/12/2022 à 15h00

SC BOURG ST ANDEOL / AS BERG HELVIE 1 au 10/12/2022

ES CHOMERAC 2 / US BAS VIVARAIS 2 au 26/11/2022 à 15h00

MONTELIER US / JS LIVRON au 10/12/2022

CHABEUIL FC / PORTES LES VALENCE FC 2 au 26/11/2022

AV S ROIFFIEUX 1 / ENT BOURG ARGENTAL 1 au 10/12/2022

AS DU DOLON 1 / ENT S NORD DROME 2 au 10/12/2022

HOSTUN 1 / AS ST MARCELLOISE au 10/12/2022

- En Coupe U18 1^{er} tour :

AM.S. DONATIENNE / US VAL D'AY au 25/11/2022

Coupe Vivier BOUDRIER : Le tirage du 2ème tour est en ligne. Il s'agit d'un tour de cadrage qui se déroulera 26 novembre 2022. La rencontre A.S DONATIENNE OU US VAL D'AY 1 / ENT NORD DROME 2 sera programmée le 17/12/2022.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°8 du 21 novembre 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

Article 4 – La sportivité pour la catégorie « Féminine Foot à 11 »

Une fiche de notation est envoyée au début de chaque saison à toutes les équipes disputant les championnats de la catégorie Féminine Foot à 11. Les critères de notation sont les suivantes :

- Qualité de l'accueil
- Comportement de l'équipe
- Tenue du banc de touche
- Comportement du public
- Attitude des dirigeants

Chaque équipe remplit une fiche en attribuant aux autres équipes de sa poule une note globale allant de 0 à 20 avec pour chacun des 5 critères la notation suivante selon la grille ci-après :

- 0= très mauvais
- 1= mauvais
- 2= correct
- 3= bien
- 4= excellent

La fiche de notation doit être impérativement retournée au District pour le 10 de chaque mois civil

La fiche de notation a été envoyée à l'ensemble des clubs évoluant en D1.

Concernant la phase 2 de la D2 phase 1, nous passerons donc à une catégorie D2 à 7 équipes avec matchs aller et retour, composée des 3 premiers des 2 poules de la phase 1 et du meilleur 4ème et une catégorie D3 à 7 équipes avec matchs aller et retour, composée des autres équipes de la phase 1. Les dates sont disponibles sur le site du district dans la rubrique documents.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardecche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

Concernant la phase 2, nous passerons sur 3 poules de 7 de niveau avec matchs aller et retour. Poule A composée des 2 premiers de chaque poule de la phase 1 + le meilleur 3ème. Poule C composée des 2 derniers de chaque poule de la phase 1 + le moins bon 5ème. Poule B composée des autres équipes. Les dates sont disponibles sur le site du district dans la rubrique documents.

CHAMPIONNAT U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les équipes U11F seront intégrées au championnat U11G dans la catégorie Bourgeons. Nous espérons pouvoir faire une poule exclusivement féminine en 2ème phase.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 2 poules géographiques en phase 1 et 2 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 3 poules géographiques en phase 1 et 3 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases et la possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

INFORMATIONS AUX CLUBS

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'UTILISATION DE LA FMI EST OBLIGATOIRE. PREVOIR CEPENDANT UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER EN CAS DE NON FONCTIONNEMENT DE LA FMI. DANS CE CAS, LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DOIT ETRE REMPLIE AVANT LA RENCONTRE ET ENVOYEE PAR MAIL A LA COMMISSION FEMININE AVANT LE LUNDI MIDI.

Nous avons le projet de réorganiser le challenge Jean Pierre Vaux. Ce challenge concerne les séniors féminines sur la pratique du futsal.

Avant de prendre cette décision et de décider du déroulement de cet évènement (sur 1 ou plusieurs journées), merci aux clubs intéressés de nous adresser un mail sur la boîte des compétitions féminines pour vous préinscrire (2 équipes max par club). En fonction du nombre d'équipes, nous déciderons si nous maintenons ce challenge.



Finances

PV N° 3 - FINANCES

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

Relevé n° 1 – Saison 2022/2023 RAPPEL : les clubs suivants étaient en défaut de paiement du relevé n°1 à J+45 et la Commission Régionale des Règlements arrête la liste définitive de ceux se voyant infliger un retrait de 2 points avec sursis au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé (première décision CRR du 02/11/22)

560985 ATHLETIC CLUB DE L'ALLET
581219 F C ROYANS VERCORS
552388 FOOTBALL CLUB D AUBENAS
551620 ETOILE SPORTIVE LE LARIS MONTCHENU
544713 S.C. ROMANS
590236 JEUNESSE SPORTIVE LIVRONNAISE

Les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°01 au 18/11/2022 (J+60). En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements leur inflige une pénalité supplémentaire d'un retrait de trois points avec sursis (soit un total de cinq points avec sursis) au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

552388 FOOTBALL CLUB D AUBENAS

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 15 du 23 Novembre 2022

PERMAMENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 26 & 27 NOVEMBRE 2022

- SERGENT Cyrille (07.70.15.24.71). Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiées par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel etc...) sans cela, nous appliquerons règlement intérieur .

INFORMATION CHAMPIONNAT U 20

La commission en arbitrage informe les arbitres, que les frais d'arbitrage de la catégorie U 20 gérée par le district de l'Isère sont réglés à parts égales par les 2 clubs le jour de la rencontre.

FRAIS D'ARBITRAGE RENCONTRE ORGANISEES PAR LA LIGUE (ADULTES & EUNES)

Nous vous rappelons que les frais d'arbitrage pour toutes les rencontres organisées par la Ligue AURA sont réglés par la ligue et non par le club recevant. Vous devez donc envoyer un R.I.B à la Ligue service « comptabilité » pour votre paiement.

RAPPORT D'OBSERVATION (ADULTES & JEUNES)

Nous vous rappelons que depuis plusieurs saisons, tous les rapports d'observations sont envoyés sur votre espace personnel (Portail Officiels) et non sur votre boîte mail.

RÉUNION TECHNIQUE (FACULTATIVE) - DERNIERE DATE

- **Le samedi 26 Novembre 2022 au Siège du District (07) de 09h30 à 11h30.**

Cette réunion est ne réunion d'ordre technique et n'est que facultative.

Tous les arbitres jeunes et adultes y compris les arbitres stagiaires peuvent y assister

Attention ! Cette réunion est réservée uniquement aux Arbitres, Observateurs et Tuteurs.

TOUTE PRÉSENCE SERA CREDITEE D'UN BONUS DE 3 POINTS SUR VOTRE CLASSEMENT.

« INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai**.

ATTENTION : MERCI DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, le règlement intérieur sera appliqué.

« RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, que vos rapport doivent être fait **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou que soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Votre rapport doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

« CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour changement de vos coordonnées (adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail), vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage**.

« arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2022

- Samedi 26 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée) Au Siège du District

DECEMBRE 2022

- Samedi 17 décembre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2023

- Samedi 21 janvier :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **BOUDRAS Thomas** : Courriel nous informant de son absence à sa rencontre du 13/11/2022 pour raison familiale. Lu et noté.
- **AMARA Youssef** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 04/12/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BARBOSA Laurent** : Courriel nous adressant son justificatif de son absence à sa rencontre du 19/11/2022. Lu et noté.
- **SAGE Arthur** : Courriel nous adressant, en copie, son rapport adressé à la Commission des Jeunes, sur les faits d'avant match (arrivée tardive de l'équipe locale) de sa rencontre U 15 Brassage du 20/11/2022. Lu et noté.
- **FAVERJON Marc** : Courriel nous adressant sa démission du corps arbitral suite à sa reconversion comme Cadre Technique d'une équipe en R3. Nous regrettons cette décision et en prenons note. Nous vous remercions pour les services reçus au cours de vos années d'arbitrage.
- **FRAISSE Matéo** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 31/12/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.

COURRIERS DES OBSERVATEURS/TUTEURS

- **RIPERT J-Baptiste** : Courriel nous adressant, en copie, son rapport adressé à la Commission des Jeunes, sur les faits d'avant match (arrivée tardive de l'équipe locale) de la rencontre U 15 Brassage du 20/11/2022. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **R.C. MALVINOIS MAUVES** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D 5 du 27/11/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **A.S. VERCORS** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D 5 du 04/12/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **A.S.DU DOLON** : Courriel nous informant du forfait de leur équipe U 15 pour la rencontre du 19/11/2022. Lu et noté.

INFORMATION AUX CLUBS « ARRETES MUNICIPAUX OU ANNULATION DE RENCONTRE »

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle aux clubs que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal ou que la rencontre n'a pas lieu, de prévenir l'arbitre par téléphone ou de prévenir également par téléphone, la permanence arbitrale du week-end si l'arbitre n'est pas joignable. **Il ne faut surtout pas prévenir l'arbitre par sms ou par un mail.**

Merci d'en prendre note.

LIVRE « LE FOOTBALL ET SES REGLES » - GUIDE DE L'ARBITRAGE

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » et le Guide de l'Arbitrage édition 2022/2023 sont disponibles.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : r.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre « le Football et ses règles » est fixé à 28€.

Le montant du Guide de l'Arbitrage est fixé à 10€.

Pour le règlement, 3 possibilités :

- Chèque à établir à l'ordre du DDA de Football,
- Espèces,
- Club d'appartenance à imputer (accord préalable).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



COMITÉ DE DIRECTION

COMPTE-RENDU N°03
Réunion du lundi 24/10/2022

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAULAGNET Roselyne	X		
MARLHIN Alexandre	X		
MONTALBANO Stéphane	X		
MOMBARD Martine	X		
PEALAT Philippe	X		
PELIN Nathalie		X	
PION Jean Marie		X	
PROTOY Baptiste	X		
REBOULLET Mathilde	X		
VILLAND Jean François	X		
ZAVADA Richard	X		

SALARIÉS :

NOM - Prénom	Fonction	Présents	En Visio	Excusés	Absents
VALLET Yohann	CTR Chargé du Plan de Performance et Formation	X			
FOURNEL Thibault	Responsable Développement et Communication	X			

ORDRE DU JOUR

I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

II. COTISATIONS MEMBRES DDAF

III. MEDECINS FEDERAUX

IV. DEROGATIONS

V. CONTRAT D'OBJECTIFS FFF

VI. COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

VII. SOIREE DES VŒUX – SOIREE DES RECOMPENSES

VIII. FINALES DEPARTEMENTALES 2022/2023

IX. CENTENAIRE DU DISTRICT

X. BUTS MOBILES – CATEGORIE U9

XI. POINT MARKETING

XII. QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU

I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président ouvre cette réunion en faisant un point sur l'évolution du nombre de licenciés (+ 7% au 24/10/22) : chiffre à confirmer sur les prochains mois. Il remercie les clubs de la bonne rentrée du foot en Drôme-Ardèche.

Il félicite ensuite l'ensemble des clubs Drôme-Ardéchois qui ont participé au 5ème tour de la Coupe de France : AVS. Roiffieux, Entente Crest Aouste, ES Beaumonteleger, FC Rhône Vallées, FC Chabeuil.

Le président informe qu'à la suite de la réunion des responsables de secteur, Nathalie PELIN sera désormais en charge du secteur 10.

Il revient sur le succès des journées relatives à « La Rentrée du Foot » et revient plus longuement sur l'événement FFF organisé sur les installations de l'US Davézieux. Il félicite la parfaite collaboration entre les différents protagonistes (FFF, avec la présence de P. PARENT – Ligue – Commission Technique du District – Club). Celle-ci a permis que cette journée soit une réussite totale pour la promotion du Football.

Le Président revient sur la réunion de l'ANPDF qui s'est tenue à ANNECY et fait part des avancées relatives aux différents dossiers : développement de l'arbitrage amateur, délégué de terrain, éclairage des terrains.

Il félicite également l'UNAF Drôme-Ardèche et ses nouveaux dirigeants pour la mise en place d'un nouveau projet. L'UNAF compte environ 80 adhérents au 20/10/22 contre 30 la saison passée à la même date.

Il fait également le point sur les différentes réunions qui se sont tenues récemment :

- Réunion LAuRAFoot avec l'académie de Grenoble dans le cadre des agréments rectoraux.
- Réunion LAuRAFoot pour le développement du Futsal.

Il informe que le District Drôme-Ardèche mettra en place un plan de sobriété énergétique afin de répondre, à notre échelle, aux enjeux climatiques. Il évoque le questionnaire mis en place au sein du District et les actions qui découleront de ce questionnaire.

Il informe l'assemblée qu'Amandine BOUCHARD (Jeune Arbitre de Ligue issue de notre formation) donnera le coup d'envoi fictif de la rencontre de D1 ARKEMA : OL / FLEURY le 30/10.

Il demande aux responsables de secteur de prendre contact avec les clubs en retard de paiement à la LAuRAFoot afin que ceux-ci évitent d'être pénalisés sportivement.

Enfin, il évoque la mise en place d'une note interne relative au fonctionnement de l'espace réceptif du District (réunions clubs, réunions de commissions, réceptions diverses) afin d'optimiser le fonctionnement de celui-ci et de permettre à chacun de l'utiliser.

II. COTISATION MEMBRES DDAF

Le Comité de Direction fige les possibilités relatives au règlement de la cotisation pour les membres bénévoles du District :

- 1. La cotisation est prélevée sur la première note de frais.
- 2. La cotisation est réglée par chèque.
- 3. La cotisation ne sera pas réclamée aux membres qui ne font pas de note de frais.
- 4. Les membres qui ne font pas de note de frais et qui souhaitent régler la cotisation sont libres de le faire.

Il est fait à ce titre le rappel des Statuts du District (articles 9.2 et 9.3) concernant la cotisation annuelle des membres.

III. MEDECINS FEDERAUX

G. GALES présente la liste des médecins candidats pour devenir médecin fédéral :

- Docteur DOREY Guillaume, G.H. Portes de Provence, Montélimar
- Docteur DIGER Marine, G.H. Portes de Provence, Montélimar
- Docteur AILLAUD Agnès, Clinique la Parisière, Bourg de Péage
- Docteur CHELIHI Lazhar, Centre hospitalier de Privas, Privas

Les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité ces quatre candidats qui viennent dès à présent compléter la liste des médecins fédéraux déjà en place.

IV. DEROGATIONS

Le Comité de Direction accorde à M. Frédéric AURIC une dérogation pour qu'il puisse à la fois être Président de l'US VALLEE DU JABRON et Arbitre du club.

Le Comité de Direction valide également une dérogation aux membres du Comité de Direction qui sont également élus au sein d'un Comité Directeur de club, à savoir :

- Martine MOMBARD (US MOURS)
- Nathalie PELIN (FC 540)
- Pascal BRUYAT (FC PEAGEOIS)
- Bernard DELORME (AS SAINT UZE)
- Alexandre MARLHIN (FC MUZOLAIS)

V. CONTRAT D'OBJECTIFS FFF

Le Président présente les Contrats d'Objectifs mis en place par la FFF pour la période 2022-2025 dans le cadre du déploiement du plan PERFORMANCE 2024. Ainsi, le socle de financement et le financement complémentaire relatif au plan d'actions du territoire en fonction des objectifs fixés par la FFF sont présentés.

À la suite de ces discussions, une nouvelle commission « Futsal - Nouvelles Pratiques » se réunira pour la première fois le jeudi 3/11 afin de proposer un plan d'actions sur ces thématiques en lien avec la commande relative aux Contrats d'Objectifs FFF. C. BRESSON présidera cette commission.

Concernant les nouvelles pratiques (Futsal, Foot en Marchant, Futnet, FitFoot, Golf Foot, Beach Soccer) les différentes responsabilités s'établiront lors du prochain Comité de Direction (binôme : élus / référents techniques).

VI. COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

R. ZAVADA présente l'état des lieux des classements de terrain effectués sur la période 2020-2024. Il reste à la commission 42 terrains à effectuer d'ici 2024 tandis que 109 ont déjà été classés. Le Comité de Direction félicite la commission des terrains pour ce travail de longue haleine.

VII. SOIREE DES VŒUX – SOIREE DES RECOMPENSES

La soirée des vœux et la soirée des récompenses auront lieu le même jour, soit le jeudi 5 janvier à la salle AGORA de GUILHERAND-GRANGES. Le déroulé de cette soirée sera arrêté lors du Comité de Direction du 5 décembre prochain.

VIII. FINALES DEPARTEMENTALES 2022/2023

Un groupe de travail se réunira prochainement afin d'établir le cahier des charges pour des « FINALES 2022/2023 ». A l'issue de cette réunion le cahier des charges sera proposé aux clubs et un appel à candidature sera lancé. Le choix du site sera effectué lors du prochain Comité de Direction, le 5 décembre prochain.

IX. CENTENAIRE DU DITRICT

Le Président informe l'assemblée que le District fêtera son centenaire le 7 juin 2025. Un groupe de travail a donc été mis en place afin de créer un événement autour de cet anniversaire.

X. BUTS MOBILES – CATEGORIE U9

Dans le cadre de l'opération « Buts Mobiles », la commission des jeunes et la commission technique proposent de doter dans un premier temps (saison 2022/2023) les clubs qui comptabilisent plus de 26 licenciés en catégorie U9. Le Comité de Direction approuve cette décision. Les autres clubs seront dotés sur les saisons 2023/2024 et 2024/2025. Cependant, les clubs qui le souhaitent pourront passer commande dès cette année à un tarif préférentiel.

XI. POINT MARKETING

S. MONTALBANO expose un rapide compte rendu d'activité de la commission Marketing à la suite de l'arrivée de nos deux alternants T. CLERGET et H. LEGER :

- Point prospection
- Consolidation de notre réseau de partenaire actuel
- Développement de l'activité événementielle du District Business Club

XII. QUESTIONS DIVERSES

Pour donner suite à une sollicitation de la Mairie de GUILHERAND-GRANGES, le Comité de Direction valide la proposition de la mairie de renommer le « Stade des Combes » en « Stade Dominique CHEVALIER ».

En raison de la finale de la Coupe du Monde de la FIFA le dimanche 18 décembre, le Comité de Direction valide un nouvel horaire officiel exceptionnel pour cette journée, à savoir 13H00.

Le Président,
Jean-François VALLET



Le Secrétaire Général,
Roland ARNAUD



PROCHAIN COMITE DE DIRECTION
LE 5 DECEMBRE 2022 – 18H30